



8ème randonnée de chiens de traîneau 16 & 17 mars 2019 Dilay 79160 ARDIN

Informations et règlement de la randonnée

Le règlement est celui de notre fédération d'affiliation, la FFST.

Lieu de la manifestation : Ardin 79160, lieu-dit Dilay (localisation : 46°29,194N ; 0°33,353W).

La stake-out est ouverte dès le vendredi à partir de 14h, mais pour des raisons de sécurité évidentes, les parcours ne seront pas ouverts en dehors des horaires de randonnées indiquées ci-dessous :

Randonnée du samedi : départ entre 16h et 17h, parcours de 11 et 22 km.

Randonnée du dimanche : départ entre 9h et 10h, parcours 11 et 22 km.

Les distances et horaires de départs sont donnés à titre indicatif. Les parcours définitifs seront précisés lors du meeting musheur le samedi midi et seront fonction de la météo.

Le meeting musheur : il débutera à 12h près du barnum et la présence des musheurs y est obligatoire afin d'apporter les précisions nécessaires concernant les parcours, le règlement.....

Les engins à moteurs, hormis ceux de l'organisation pour la sécurité et le balisage, ne sont pas admis sur le parcours.

Ravitaillements sur le parcours

Le port du casque est obligatoire, les gants fortement conseillés.

La baraque à frite vous proposera ses spécialités, le vendredi soir et le dimanche midi. Une buvette vous proposera boissons et crêpes le samedi et le dimanche.

Un apéritif vous sera offert à tous avant le repas du samedi soir. Le repas sera composé de produits régionaux, élaborés par des entreprises locales.

Le petit déjeuner sera proposé à partir de 8h00 le dimanche.